



Bayer CropScience

GROUPE	23	INSECTICIDE
--------	----	-------------

## Insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD

Insecticide dispersable dans l'huile

Pour la suppression de certains insectes dans les cultures fruitières, maraîchères  
et de plein champ indiquées.

COMMERCIAL

GARANTIE : Spirotetramat..... 150 g/L

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 28954 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER – IRRITE LES YEUX

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL



POISON

CONTENU NET : \_\_ litres

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

[www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry park Boulevard S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

« En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro  
1-800-334-7577 (24 heures par jour). »

## AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Gravement irritant pour les yeux. NE PAS se mettre dans les yeux. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Sensibilisateur cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement à main à haute pression.

Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Les responsables du mélange et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Lors du mélange, du chargement et de l'application à l'aide d'un pulvérisateur dorsal, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs devraient :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes;
- retirer immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre dans ces derniers, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres;
- retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.</li><li>• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.</li><li>• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.</li><li>• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.</li></ul>
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.</li><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Enlever tous les vêtements contaminés.</li><li>• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES. Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées à abruptes ou sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

TOXIQUE pour le couvain d'abeilles. Le couvain d'abeilles peut être exposé aux résidus dans/sur le pollen ainsi qu'au nectar rapporté à la ruche par les abeilles qui butinent dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans la zone de traitement. Réduire la dérive de pulvérisation vers les habitats se trouvant à proximité du site de l'application.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

## ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

L'insecticide MOVENTO® 150 OD est conditionné dans des contenants en polyéthylène. Empêcher le produit ou les contenants de geler. Entreposer dans un endroit frais, sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit, l'inverser pour prévenir l'écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

## ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au

fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

L'insecticide MOVENTO® 150 OD est une marque déposée de Bayer.



Bayer CropScience

GROUPE	23	INSECTICIDE
--------	----	-------------

## Insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD

Insecticide dispersable dans l'huile

Pour la suppression de certains insectes dans les cultures fruitières, maraîchères et de plein champ indiquées.

COMMERCIAL

GARANTIE : Spirotetramat..... 150 g/L

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 28954 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER – IRRITE LES YEUX

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL



POISON

CONTENU NET : \_\_ litres

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

[www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

Bayer CropScience Inc.  
200-160 Quarry Park Boulevard S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

« En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro

1-800-334-7577 (24 heures par jour). »

TABLE DES  
MATIÈRES :

Numéro de section

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis ..... 1
	Le produit ..... 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs ..... 3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques ..... 4
	Risques environnementaux ..... 5
	Entreposage ..... 6
	Élimination ..... 7
MODE D'EMPLOI	Cultures et parasites ..... 8
	Directives d'application et limites d'utilisation ..... 9
	Cultures de rotation ..... 10
	Instructions de mélange ..... 11
	Déla i d'attente avant la récolte ..... 12
	Recommandations sur la gestion de la résistance ..... 13



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### Section 2 – Le produit

L'insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD est une formule dispersable dans l'huile. Après l'application sur le feuillage, l'insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD est entièrement systémique et passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, feuilles et racines. L'insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD agit essentiellement suite à l'ingestion par les insectes aux stades immatures. L'application devrait coïncider avec un seuil d'intervention hâtif dans les populations d'insectes en développement. L'insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD peut être appliqué avec un pulvérisateur à jet porté, aérien et terrestre.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

#### PRÉCAUTIONS

##### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Gravement irritant pour les yeux. NE PAS se mettre dans les yeux. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Sensibilisateur cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Nocif en cas d'inhalation. Éviter d'inhaler/de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement à main à haute pression.

Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

#### VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Les responsables du mélange et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes. Lors du mélange, du chargement et de l'application à l'aide d'un pulvérisateur dorsal, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs devraient :

- se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes;
- retirer immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre dans ces derniers, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres;
- retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit;
- laver l'extérieur des gants avant de les enlever;
- dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques
---

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.</li> <li>• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.</li> <li>• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.</li> <li>• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.</li> </ul>
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.</li> <li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li> </ul>
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlever tous les vêtements contaminés.</li> <li>• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.</li> <li>• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.</li> </ul>
En cas	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas,

d'inhalation	appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
--------------	--

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

## Section 5 – RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

### TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES.

Pour limiter le ruissellement du produit à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, éviter toute application sur des pentes modérées à abruptes ou sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques résultant du ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

TOXIQUE pour le couvain d'abeilles. Le couvain d'abeilles peut être exposé aux résidus dans/sur le pollen ainsi qu'au nectar rapporté à la ruche par les abeilles qui butinent dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans la zone de traitement. Réduire la dérive de pulvérisation vers les habitats se trouvant à proximité du site de l'application.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du secteur traité, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons prescrites dans la section MODE D'EMPLOI.

## Section 6 – ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

L'insecticide MOVENTO® 150 OD est conditionné dans des contenants en polyéthylène.

Empêcher le produit ou les contenants de geler. Entreposer dans un endroit frais, sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit, l'inverser pour prévenir l'écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement.

Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

## Section 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## MODE D'EMPLOI

## Section 8 – Cultures et parasites

### ARBRES ET VIGNES

Appliquer la dose prescrite d'insecticide MOVENTO® 150 OD au début de l'infestation lorsque la population commence à se développer ou au seuil d'intervention hâtif de l'insecte ciblé. Le degré de suppression ou de répression des parasites mentionnés sur l'étiquette sera établi, en partie, par le stade de développement du parasite au moment de l'application et par le degré d'infestation de ces parasites.

Ne pas dépasser la quantité maximale prévue de l'insecticide MOVENTO® 150 OD par saison. Les doses d'application recommandées sur cette étiquette sont celles d'arbres et de vignes à maturité. Les doses les plus élevées doivent être utilisées pour un degré d'infestation parasitaire modéré à élevé ou lorsqu'on recherche une suppression résiduelle plus longue. Volumes d'application minimums : 500 L/ha pour les pulvérisateurs pneumatiques terrestres conventionnels.

### FRUITS À PÉPINS

Groupe de cultures 11, y compris : pomme, pommette, nèfle, nèfle du Japon, poire, poire asiatique, coing, coing chinois, cenelle, *Crataegus pubescens* et tous les hybrides et/ou variétés de ces fruits.

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Puceron rose du pommier Puceron vert du pommier Aleurodes Psylle du poirier	585 à 700	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours
Cochenilles Cochenille de San José	585 à 933	Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 2,93 L/ha

### FRUITS À NOYAU

Groupe de cultures 12, y compris : abricot, cerise (douce et acide), nectarine, pêche, prune (chickasaw, de l'Islet et d'Asie), prucot de l'Islet, pruneau (frais et déshydraté).

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	585 à 700	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours
Cochenilles Cochenille de San José Kermès du pêcher	585 à 933	Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,8 L/ha
Parasites réprimés		
Lécánies	585 à 933	

### RAISINS et VIGNES GRIMPANTES DE PETITS FRUITS (à l'exception du kiwi)

Sous-groupe de cultures 13F, notamment : raisin de vigne de l'amour, *actinidia rubricallus*, raisin, passiflore officinale.

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Aleurodes	585 à 700	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) :

Cochenilles Phylloxéra	585 à 933	7 jours Intervalle minimum entre les applications : 30 jours
Parasites réprimés		
Lécanies	585 à 933	Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,47 L/ha

## NOIX

Groupe de cultures 14 plus la pistache, y compris : amande, faine, noix du Brésil, noix cendrée, noix cajou, châtaigne, châtaignes de chinquapin, aveline, noix de caryer, noix de macadamia, pistache, pacane, noyer noir et noix de Grenoble.

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Phylloxéra Aleurodes	585 à 700	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours
Cochenilles Cochenille de San José Cochenille du noyer	585 à 933	Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 2,53 L
Parasites réprimés		
Lécanies	585 à 933	

## HOUBLON

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Puceron du houblon	585 à 700	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 14 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,47 L/ha

## CULTURES MARAÎCHÈRES ET DE PLEIN CHAMP

Pour toutes les cultures, appliquer la dose prescrite de l'insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD. Pour obtenir les meilleurs résultats, le traitement doit être effectué lorsque les populations d'insectes commencent à progresser et avant l'établissement d'une population assez élevée pour causer des dommages. La dose choisie dépend du stade des parasites au moment de l'application et du degré d'infestation attribuable à ces parasites. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, soit au moins 300 L/ha pour l'épandage terrestre et 50 L/ha pour l'épandage aérien. Au besoin, répéter le traitement au bout de 7 à 10 jours.

Ne pas dépasser la quantité maximale prévue de l'insecticide MOVENTO<sup>®</sup> 150 OD par saison.

### LÉGUMES À TUBERCULES ET BULBES TUBÉREUX (Y COMPRIS LES POMMES DE TERRE)

Sous-groupe de cultures 1C, y compris : arracacha, marante, artichaut (crosne du Japon, topinambour), canna comestible, manioc (amer et doux), chayote (racine)\*, souchet comestible, taro, gingembre, topinambour blanc, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname (véritable).

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Psylles Aleurodes	347 à 585	Les pommes de terre peuvent être traitées avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Les autres cultures de ce groupe doivent être traitées avec de l'équipement de pulvérisation terrestre seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO <sup>®</sup> 150 OD permise par saison de croissance : 1,17 L/ha

### LÉGUMES-FEUILLES – AUTRES QUE LES BRASSICACÉES

Groupe de cultures 4, y compris : amarante (feuilles, tricolore et tampala), roquette, cardon, céleri, laitue asperge, cerfeuil, céleri chinois, chrysanthème (à feuilles comestibles et des jardins), mâche, cresson (alénois), cresson (de terre, barbarée vulgaire, d'hiver), pissenlit, oseille, endive (scarole), fenouil de Florence (anis sucré, fenouil sucré, Finocchio), laitue (pommée et frisée), arroche, persil, pourpier, montia, radicchio (chicorée rouge), rhubarbe, épinard [(y compris l'épinard Nouvelle-Zélande et baselle (blanche et épinard tétragone)], bette à carde.

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
---------------------	------------	--------------

Pucerons Aleurodes	347 à 585	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,17 L/ha
-----------------------	-----------	--

### LÉGUMES-FEUILLES - BRASSICACÉES

Groupe de cultures 5, y compris : Brocoli, raphano, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, cavalo broccolo, brocoli de chine (*gai-lon*), chou chinois (*gai-choï*), chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, feuilles de colza, feuilles de navet.

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	347 à 585	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,17 L/ha

### LÉGUMINEUSES

Cultures du groupe 6 (à l'exception des fèves du soja sèches), y compris :

Légumineuses à cosses comestibles et à graines consommées vertes sans cosse et graines sèches de légumineuses : lupin (*Lupinus* spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot (*Phaseolus* spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto, le haricot d'Espagne, le haricot mange-tout, le haricot tépary et le haricot jaune); dolique (*Vigna* spp., y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à oeil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); pois (*Pisum* spp. y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout et le pois sugar snap); autres légumineuses (gourgane (féverole), pois chiche, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentille, pois cajan, soja (graines immatures), haricot sabre).

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons	293 à 440	Application au sol seulement.



Aleurodes		Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour (légumineuses à cosse comestibles et à graines consommées vertes sans cosse); 7 jours (graines sèches de légumineuses) Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,05 L/ha
-----------	--	--

## SOJA

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	293 à 440	Le soja peut être traité avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 21 jours Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,05 L/ha

## LÉGUMES-FRUITES

Groupe de cultures 8, y compris : aubergine africaine, tomate non tuteurée, cocoña, tomate groseille, aubergine (y compris les cultivars et/ou hybrides), airelle myrtille (*Solanum melanocerasium*), cerise de terre, martynia, naranjilla, okra, *Solanum torvum*, pépino, poivrons (y compris tous les poivrons, c.-à-d. d'Amérique ou non, piment fort, piment doux, etc., et cultivars et/ou hybrides de ces variétés), roselle, aubergine *Solanum aethiopicum* L., baies *Solanum*, tomatillo, tomate (y compris les cultivars et/ou hybrides), tamarillo.

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Psylles Aleurodes	347 à 585	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,17 L/ha

## CUCURBITACÉES

Groupe de cultures 9, y compris : fruit de chayotte, pastèque de Chine, melon à confire, concombre, cornichons, gourde (comestible, y compris hyotan, cucuzza, papengaye et courge-

torchon), *Momordica* spp., (y compris la pomme de merveilles et la poire de merveilles, melon amer, concombre chinois), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*, y compris le cantaloup, le casaba, le melon crenshaw, le melon miel Honeydew, le melon brodé, le persan, le melon santa claus, le melon honey ball, le melon chito, le melon de perse, le melon serpent), citrouille, courges (y compris les courges d'été, telles que la courge cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette, et courges d'hiver, y compris la courge musquée, la courge hubbard, la courge poivrée et la courge spaghetti), melon d'eau ou pastèque (hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*).

Parasites supprimés	Dose mL/ha	Observations
Pucerons Aleurodes	347 à 585	Application au sol seulement. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 1 jour Intervalle minimum entre les applications : 7 jours Quantité maximale de l'insecticide MOVENTO® 150 OD permise par saison de croissance : 1,17 L/ha

#### Section 9 - DIRECTIVES D'APPLICATION et LIMITES D'UTILISATION

NE PAS appliquer sur le raisin de table.

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, zones récréatives) est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, du matériel d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs, et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'activité humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Pulvérisation sur les grandes cultures : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter et fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et le long des rangs extérieurs. NE

PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Application aérienne : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification fine de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Instructions génériques concernant l'épandage aérien – Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mise en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien, décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### ZONES TAMPONS :

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants N'EXIGENT PAS l'aménagement d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou pulvérisateur à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour protéger les habitats terrestres
Pulvérisateur de grandes cultures*	Grandes cultures		1
Pulvérisateur pneumatique	Cultures de vergers	Au début du stade de croissance	2
		À la fin du stade de croissance	1
Aérienne	Soja et pomme de terre	Avion ou hélicoptère	15

\*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

## Section 10 - CULTURES DE ROTATION

Intervalle de replantation : 30 jours pour toutes les cultures non indiquées sur l'étiquette.

## Section 11 - INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'insecticide MOVENTO® 150 OD a tendance à se séparer en phases durant l'entreposage. Il faut secouer vigoureusement le produit avant l'emploi pour qu'il retourne en suspension.

Les instructions de mélange appropriées de l'insecticide MOVENTO® 150 OD sont les suivantes:

- 1) Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau propre.
- 2) Verser la quantité requise de l'insecticide MOVENTO® 150 OD.
- 3) Remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité et maintenir une agitation constante pour assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

## Section 12 – DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Raisins et vignes grimpantes de petits fruits	7
Fruits à pépins	7
Fruits à noyau	7
Noix	7
Houblon	7
Cucurbitacées	1
Légumes-fruits	1
Légumes-feuilles – autres que brassicées	3
Légumes-feuilles – brassicées	1
Légumes tubercules et bulbes tubéreux	7
Légumineuses à cosses comestibles et à graines consommées vertes sans cosse	1
Graines sèches de légumineuses	7
Soja	21

## Section 13 - RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide MOVENTO® 150 OD contient un insecticide du Groupe 23. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide MOVENTO® 150 OD et à d'autres insecticides du Groupe 23. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide MOVENTO® 150 OD ou les insecticides du même groupe 22 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide MOVENTO® 150 OD, identifier correctement l'insecte et s'assurer du respect des seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux ou en lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à l'adresse [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca) .

L'insecticide MOVENTO® 150 OD est une marque déposée de Bayer.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )